

2^{ème} Appel à candidature pour inscription au Mastère Professionnel "Innovations en Horticulture" (MPIH)
Année Universitaire: 2026-2027

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem annonce l'ouverture du 2^{ème} appel à candidatures au **Mastère professionnel en "Innovations en Horticulture" (MPIH)**. Ce mastère permettra aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques, techniques et pratiques en horticulture moderne et durable. Le programme est conçu pour leur faciliter l'insertion professionnelle. Cette formation est destinée aux candidats ayant un diplôme de licence en Sciences Agronomiques ou équivalent.

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Demande de pré-inscription ([Cliquez ici](#))
2. Déclaration sur l'honneur stipulant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat signée et légalisée (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
3. Copies des relevés de notes des années d'études supérieures.
4. Lettre de motivation
5. Attestations, si disponible, des formations complémentaires certifiantes (français, anglais, soft skills...) et des activités extra-cursus (culturelles, sportive, associative...).
6. Pour les professionnels : attestation de travail + CV
7. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
8. Une photo d'identité.
9. Copie électronique du dossier sur CD conforme au dossier papier.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, ou par voie postale à l'adresse suivante : **Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, avant le 23 juin 2026**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre de l'ISACM ou le cachet de la poste faisant foi.

- La liste des présélectionnés sera affichée le **26 juin 2026**.
- Les candidats présélectionnés doivent compléter leurs dossiers par le diplôme final (attestation de diplôme le cas échéant) au plus tard le **07 juillet 2026**.
- La liste finale des candidats retenus sera affichée au plus tard le **15 juillet 2026**.

Directeur Général

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique
Agronomique de Chott-Mariem

Pr. Rajouene MAJDOUB

ISA CM | Doc maîtrisé | Réf : ID.000 | V1

Critères de sélection des étudiants

- Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.
- Le candidat doit être titulaire du diplôme de Licence Fondamentale, Professionnelle ou Nationale en sciences agronomiques ou formations équivalentes.
- Un seul redoublement est toléré durant le parcours universitaire (non applicable pour les professionnels)
- Le classement des candidats sera fait en se basant sur un score sur 100 points, calculé selon la formule suivante :

$$\text{Score total: APC} + \text{PC} + \text{D} - [\text{M5} + \text{M6}]$$

APC*: Adéquation Profil candidat/MPIH

M5 : 06 points par redoublement

PC: Performance Candidat

M6 : 03 points pour la 2^{ème} session de contrôle

D : Dossier

GRILLE DE SELECTION DES CANDIDATS

APC	PC= M1 + M2 + M3 + M4 65 points				D 10 points	
	M1	M2	M3	M4	LM/E	PD
	Moyenne 1 ^{ère} LA	Moyenne 2 ^{ème} LA	Moyenne 3 ^{ème} LA (sans PPFE)	Activités Professionnelles et Formations Complémentaires	Lettre de Motivation + Entretien oral	Présentation du dossier
Nouveaux diplômés						
25 points	10 points	25 points	25 points	5 points	7 points	3 points
Professionnels / Etudiants étrangers						
25 points	5 points	20 points	20 points	20 points	7 points	3 points

*Barème pour APC (Adéquation du profil du candidat): 2,5 points / thématique

Arboriculture Fruitière

Irrigation

Cultures Maraîchères

Protection des plantes

Floriculture / Cultures Ornementales

Cultures industrielles

Agronomie

Valorisation des produits et sous-produits

Fertilisation

Economie agraire

- Les candidats retenus doivent avoir au moins un score de **60 points**. (non applicable pour les professionnels et étudiants étrangers)

- La capacité d'accueil est limitée à 30 places.

Directeur Général

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott Meriem

Pr. Rajouene MAJDOUB



ISA CM | Doc maitrisé | Réf: ID.000 | V1

**2^{ème} Appel à candidature pour inscription au Mastère professionnel
"Architecture du Paysage et Environnement" MAPE
Année Universitaire: 2026-2027**

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture du 2^{ème} appel à candidatures au **Mastère professionnel en Architecture du Paysage et Environnement (MAPE)**. Ce mastère permettra aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques et techniques en relation avec le projet de paysage, l'aménagement du territoire, le diagnostic paysager, l'évaluation environnementale, les projets urbains, les écopaysages et les infrastructures vertes et d'améliorer leur insertion professionnelle dans les organismes d'études et de développement.

Sont autorisés à présenter leurs candidatures à ce Mastère les candidats ayant une Licence : en Paysage ou discipline connexe, Urbanisme, Technologies de l'environnement, Sciences et techniques forestières ou Beaux-arts.

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Demande de pré-inscription ([Cliquez ici](#))
2. Déclaration sur l'honneur stipulant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat signée et légalisée (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
3. Copies des relevés de notes des années d'études supérieures.
4. Lettre de motivation
5. Attestations, si disponible, des formations complémentaires certifiantes (français, anglais, soft skills...) et des activités extra-cursus (culturelles, sportive, associative...).
6. Pour les professionnels : attestation de travail + CV
7. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
8. Une photo d'identité.
9. Copie électronique du dossier sur CD conforme au dossier papier.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, ou par voie postale à l'adresse suivante : **Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, avant le 23 juin 2026**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre de l'ISACM ou le cachet de la poste faisant foi.

- La liste des présélectionnés sera affichée le **26 juin 2026**.
- Les candidats présélectionnés doivent compléter leurs dossiers par le diplôme final (attestation de diplôme le cas échéant) au plus tard le **07 juillet 2026**.
- La liste finale des candidats retenus sera affichée au plus tard le **15 juillet 2026**.

Directeur Général

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott-Mariem

Pr. Rajouene MAJDOUB



ISA CM | Doc maîtrisé | Réf : ID.000 | V1

Critères de sélection des étudiants

- Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.
- Le candidat doit être titulaire du diplôme de Licence Fondamentale, Professionnelle ou Nationale en sciences agronomiques ou formations équivalentes.
- Un seul redoublement est toléré durant le parcours universitaire (non applicable pour les professionnels)
- Le classement des candidats sera fait en se basant sur un score sur 100 points, calculé selon la formule suivante :

$$\text{Score total: APC} + \text{PC} + \text{D} - [\text{M5} + \text{M6}]$$

APC*: Adéquation Profil candidat/MAPE

PC: Performance Candidat

D: Dossier

M5: 06 points par redoublement

M6: 03 points pour la 2^{ème} session de contrôle

GRILLE DE SELECTION DES CANDIDATS

APC	PC= M1 + M2 + M3 + M4 65 points				D 10 points	
	M1	M2	M3	M4	LM/E	PD
	Moyenne 1 ^{ère} LA	Moyenne 2 ^{ème} LA	Moyenne 3 ^{ème} LA (sans PPFE)	Activités Professionnelles et Formations Complémentaires	Lettre de Motivation + Entretien oral	Présentation du dossier
Nouveaux diplômés						
25 points	10 points	25 points	25 points	5 points	7 points	3 points
Professionnels / Etudiants étrangers						
25 points	5 points	20 points	20 points	20 points	7 points	3 points

*Barème pour APC (Adéquation du profil du candidat): 25 points/100

- Cours de conception (5 points)
- Communication graphique (5 points)
- Ateliers de projet (10 points)
- Histoire de l'art (5 points)

- Les candidats retenus doivent avoir au moins un score de **60 points**. (non applicable pour les professionnels et étudiants étrangers)
- La capacité d'accueil est limitée à 30 places.

Directeur Général

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott Meriem

Pr. Rajouene MASDOUB



2^{ème} Appel à candidature pour inscription au Mastère Professionnel
"Gestion du Changement Environnemental Méditerranéen et Agriculture Durable"
Année Universitaire:2026-2027

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture du 2^{ème} appel à candidatures au **Mastère professionnel "Gestion du Changement Environnemental Méditerranéen et Agriculture Durable"**. Le Mastère est destiné aux diplômés universitaires qui souhaitent se spécialiser dans l'analyse et la gestion professionnelles des problèmes environnementaux, dans le secteur privé ou public. Le programme du mastère se concentrera sur les problèmes environnementaux globaux spécifiques au bassin méditerranéen et qui sont en relation avec l'agriculture durable. Il permettra l'identification des processus d'adaptation et les instruments de gestion durable.

Sont autorisés à présenter leurs candidatures à ce mastère les candidats titulaires des diplômes, en relation avec les sciences biologiques et environnementales, suivants :

- Licence : Bac + 3 années d'études
- Mastère : Bac + 5 années d'études (Mastères Professionnels ou de Recherche)
- Ingénieur: Bac + 5 années d'études

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Demande de pré-inscription ([Cliquez ici](#))
2. Déclaration sur l'honneur stipulant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat signée et légalisée (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
3. Copies des relevés de notes des années d'études supérieures.
4. Lettre de motivation
5. Attestations, si disponible, des formations complémentaires certifiantes (français, anglais, soft skills...) et des activités extra-cursus (culturelles, sportive, associative...).
6. Pour les professionnels : attestation de travail + CV
7. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
8. Une photo d'identité.
9. Copie électronique du dossier sur CD conforme au dossier papier.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers au bureau d'ordre de l'I.S.A. de Chott-Mariem, ou par voie postale à l'adresse suivante : **Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, avant le 23 juin 2026**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre de l'ISACM ou le cachet de la poste faisant foi.

- La liste des présélectionnés sera affichée le **26 juin 2026**.
- Les candidats présélectionnés doivent compléter leurs dossiers par le diplôme final (attestation de diplôme le cas échéant) au plus tard le **07 juillet 2026**.
- La liste finale des candidats retenus sera affichée au plus tard le **15 juillet 2026**.

Directeur Général

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott-Mariem

Pr. Rajouene MANDOUR

ISA CM | Doc maitrisé | Réf: ID.000.V1

Critères de sélection des étudiants

- Le candidat doit être titulaire du diplôme d'Ingénieur en sciences agronomiques ou formations équivalentes ou de Licence Fondamentale, Professionnelle ou Nationale en sciences agronomiques ou formations équivalentes.
- Un seul redoublement est toléré durant le parcours universitaire (non applicable pour les professionnels)
- Le classement des candidats sera fait en se basant sur un score sur 100 points, calculé selon la formule suivante :

$$\text{Score} = \text{Moyenne Bac} + M_1 + M_2 + M_3 + \text{LM} + (\text{Bonus} - \text{Malus})$$

- M_1 , M_2 et M_3 sont les moyennes obtenues par les candidats à la 1ère, 2ème et 3ème année. Pour les ingénieurs, les moyennes obtenues durant le cycle préparatoire ne sont pas comptabilisées. LM est la lettre de motivation notée sur 20.
 - Les notes du PFE et des PPFE ne sont pas prises en compte dans le calcul des moyennes annuelles
 - Un seul redoublement est toléré durant le parcours universitaire
 - Les bonus sont :
 - Chaque année d'étude additionnelle validée ajoute à l'actif du candidat 2 points.
 - Pour les professionnels, chaque année de travail dans le domaine agroenvironnemental ajoute à l'actif du candidat 2 points.
 - Un bonus de 1 point pour chaque certificat d'un organisme reconnu pour les activités culturelles, sportive associative ou toute formation extra-cursus durant les années universitaires.
 - Les malus sont :
 - 6 points de sanction pour le redoublement.
 - 3 points de sanction pour chaque session de contrôle.
- Les candidats retenus doivent avoir au moins un score de **60 points**. (non applicable pour les professionnels et étudiants étrangers)
- La capacité d'accueil est limitée à 30 places.

Directeur Général

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott Meriem

Pr. Rajouene MAJDOUB

